

13^e

MAIRIE DE PARIS 

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2017**

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi vingt-sept novembre deux mille dix sept à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi 21 novembre deux mille dix-sept par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

M. AQUA, Mme ATALLAH, Mme BECKER M. BENHAIM, M. BOULET, M. COBLENCE, Mme COLLET, M. COMBROUZE, M. CONTASSOT, M. COUMET, Mme DOURTHE, Mme ESQUIEU, M. FERRIER, Mme KOUASSI, Mme LANG, Mme LAVILLE, M. MIERMONT, M. MOINE, M. NGO, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. OLIVIER, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme ROUMET, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, Mme STIBBE, M. TRAISNEL.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : Mme LAMBERBOURG (pouvoir à M. MIERMONT) ; M. SAUMIER (pouvoir à M. BENHAIM).

Sans pouvoir : Mme CARDAN, Mme GALLOIS, M. JULLIARD, Mme de La GONTRIE, M. LE GUEN, Mme SOUHAITE, M. TAN, M. TREMEGE, Mme YADANI.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} arrondissement.

PROJETS DE DELIBERATION

13 2017 17 - Désignation d'un secrétaire de séance.

M LE MAIRE : Je propose que Vincent Boulet soit notre secrétaire de séance

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Vincent Boulet est désigné secrétaire de séance.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2017 18 : Choix de la gestion par marchés publics de services des centres Paris Anim' Goscinny et Oudiné situés 14, rue René Goscinny et 5, rue Eugène Oudiné (13ème). Autorisation à Monsieur le Maire du 13ème arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché.

Emmanuelle BECKER : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit que nous délibérons sur le mode de gestion des deux centres d'animation René Goscinny et Eugène Oudiné, qui sont tous les deux gérés aujourd'hui par la MJC en marché. Le choix avait été fait il y a déjà trois ans de confier ces deux centres aux MJC, aujourd'hui le marché arrive à échéance, il vous est donc demandé ce soir d'acter le mode de gestion choisi. On a choisi ce mode de gestion et non pas la régie directe tout simplement parce que l'on considère que confier des structures jeunesse à des associations, à des structures de professionnels sur ces thématiques-là peut être très pertinent pour la Ville de Paris.

Dans le 13^{ème} il y a sept centres d'animation, cinq sont actuellement gérés par la Ligue de l'enseignement et deux sont gérés par les MJC. L'idée de ce soir est juste de retenir ce mode de gestion, rien de plus, je sais qu'il y a eu des questions de la part de mes amis Verts pour savoir s'il y avait des clauses environnementales dans le marché. C'était le cas dans le marché qui court actuellement, pour l'instant on n'est pas encore dans l'écriture du futur marché, vu qu'on en est à décider du type de mode de gestion.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. La délibération 18 de la mairie du 13ème : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Je passe la parole à Eric Offredo pour présenter la Charte parisienne de la participation citoyenne.

2017 DDCT 183 : Charte parisienne de la participation citoyenne

Eric OFFREDO : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une évolution de la charte parisienne que nous avons adoptée en 2001, que nous avons renettoyée en 2009 et que nous avons depuis cette date. Depuis 2014, comme la collectivité parisienne s'est dotée de nouveaux outils pour encourager encore davantage la participation à l'expression citoyenne, il était nécessaire de faire évoluer la charte.

Je vais vous prendre les points principaux d'évolution de cette charte qui me semblent intéressants et sur lesquels on peut encore progresser. Cette charte s'applique bien évidemment à l'ensemble des instances de démocratie locale dans l'arrondissement, cela vaut pour les conseils de quartier, cela pourrait valoir pour les conseils consultatifs si nous en avons dans le 13^{ème} mais nous n'en avons pas à présent. Cela vaut également pour les conseils citoyens qui sont dans les quartiers en Politique de la ville. C'est une charte assez large et avec un certain nombre de mesures : 10 points très exactement, (je vais les reprendre très rapidement) qui portent bien l'intérêt que la Ville de Paris montre en direction de la participation citoyenne.

Premier point : expliquer ce qu'est la participation, contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques. Cela est forcément dans une démarche de co-construction et c'est ce qu'il faut retenir de cette charte.

Deuxième point : une participation libre et inclusive, c'est un peu à la mode. La Ville s'engage à promouvoir des démarches participatives inclusives, notamment à l'égard des enfants, des jeunes adultes, des actifs, des seniors, des résidents étrangers, associer l'ensemble des résidents et des travailleurs du territoire parisien.

Troisième point : une participation connue de toutes et tous. En cela, la Ville de Paris s'engage à utiliser tous les moyens d'information possibles, à travers des supports numériques et non numériques, des interventions régulières dans l'espace public. Elle s'engage également à communiquer les résultats de la participation citoyenne, afin de la rendre plus lisible, concrète et inspirante, c'est ce qui est indiqué dans la charte. Je rappelle que lors du dernier conseil d'arrondissement j'avais également demandé que nous puissions communiquer sur les actions réalisées dans le cadre du budget participatif, et bien montrer que ce sont les Parisiens qui ont proposé ces projets-là. Ce qui s'impose à Paris doit également s'imposer dans le 13^{ème} arrondissement.

Quatrième point : une participation plus lisible, expliquer le fonctionnement de chacune des instances. Dans le 13^{ème}, on a notre charte des conseils de quartier qui existe déjà et qui est à la disposition de toutes et tous.

Cinquième point : la transparence et le contrat participatif. C'est un peu une nouveauté, c'est proposer un contrat participatif pour chaque démarche de consultation, de concertation ou de co-construction. On distingue bien ces différentes phases, on ne va pas faire de la co-construction systématiquement, on aura parfois de la consultation, de la concertation. Il faut bien préciser les choses, je pense que c'est important, lorsque l'on dialogue avec les citoyens, d'avoir ce contrat au départ qui pose la participation citoyenne. Dans le 13^{ème} arrondissement, on veille systématiquement à associer, dans la mesure du possible, les citoyennes et les citoyens aux démarches que nous entreprenons.

Sixième point : renouveler et mettre en lien les instances citoyennes, je reprends le terme, ce sont là les conseils de quartier, les conseils citoyens, les conseils consultatifs, et donner un cadre ouvert des conseils de quartier, la parité, l'ouverture des équipes d'animation des conseils de quartier à tous les volontaires, un ordre du jour défini avec les habitants - on en est déjà à l'étape d'après dans le 13^{ème} arrondissement, on peut s'en féliciter, parce qu'on n'est pas dans un ordre du jour défini avec les habitants mais par les habitants, ce qui me semble être encore plus participatif, et aller encore plus dans ce sens d'associer l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Septième point : renforcer la place des Parisiens dans la politique municipale. On a un exemple particulièrement criant qui est le budget participatif, sur lequel les Parisiens sont amenés à proposer des projets depuis cette mandature. Deuxième possibilité de participer à cette politique municipale : la possibilité, avec 5 000 signatures d'habitants, de se saisir d'un sujet de la compétence de la Ville de Paris et d'inscrire cela au titre du débat public.

Huitième point : promouvoir les agoras et l'expérimentation citoyenne. C'est aller communiquer sur tout ce qui peut être réalisé avec les citoyens, notamment dans le cadre des conseils de quartier mais pas uniquement, avec l'ensemble des acteurs parisiens de la participation.

Neuvième point : inscrire la culture participative dans la durée. C'est essentiel, ce n'est pas simple, c'est un changement d'attitude, notamment des services de la Ville, mais je pense que le budget participatif a

vraiment amélioré cette coopération entre les directions et les services associés dans les démarches participatives. J'en veux pour preuve tous les ateliers de co-construction que nous avons au titre du budget participatif, et la participation des services qui nous est essentielle pour que l'on puisse avoir un débat éclairé, et pas un débat qui pourrait être stérile par certains côtés.

Dixième point : faire vivre cette charte, la communiquer. Je la communiquerai dès l'adoption au Conseil de Paris à l'ensemble des personnes inscrites sur les fichiers des conseils de quartier, pour qu'effectivement, en complément de la charte des conseils de quartier, nous ayons aussi cette charte parisienne de la participation citoyenne qui s'applique à l'ensemble des citoyennes et citoyens du 13^{ème} arrondissement.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean Baptiste OLIVIER : Juste une petite remarque. Évidemment que l'on est d'accord avec tout cela, on s'interroge juste sur le fait que l'on a l'impression qu'il n'y a rien de nouveau. Depuis des années et des années on nous présente des projets de démocratie participative. Là il y a le mot « inclusive » qui est peut-être nouveau, mais sinon est-il vraiment utile de faire une délibération pour cela, sachant que tout existe déjà ?

Nathalie LAVILLE : Nous nous félicitons nous aussi de l'évolution de cette charte, mais comme l'a très bien rappelé Éric Offredo dans son préambule, elle pourrait encore être améliorée. Il nous semble que sur certains aspects elle ne va pas assez loin, notamment si l'on veut que le processus participatif qui a été mis en place sur Paris ne s'essouffle pas.

Le volet formation nous paraît insuffisant, c'est l'ensemble de celles et ceux qui interviennent dans le processus participatif qui doit être formé à cette façon de faire, à savoir les habitants volontaires, les élus, les services et pas seulement les conseillers de quartier comme cela est proposé.

En ce qui concerne le numérique, s'il est important de le faire vivre de manière encore plus active dans la construction du débat et dans la prise de décision, là encore il faudrait étendre la participation à celles et ceux qui n'utilisent pas l'Internet de façon automatique ; les choix collectifs doivent inclure le plus d'habitants possible. D'ailleurs on a noté que pour ce qui concernait le budget participatif, les votes par Internet baissaient, quand ceux des votes papier augmentaient. Il faut donc renforcer cette possibilité pour les habitants d'être davantage intégrés dans une action collective, autrement que par le biais des outils numériques.

Et enfin, un financement est nécessaire pour que les collectifs et les associations puissent faire appel à des experts comme des sociologues, des urbanistes, des architectes pour qu'ils puissent réaliser de façon autonome des contre-projets, et qu'ils soient en capacité de mener de manière autonome la participation dans les quartiers pour réaliser ces contre-projets, puisque le consensus entre les concitoyens ne peut naître que de la confrontation d'avis contradictoires éclairés.

Nous voterons bien sûr cette délibération. Notre groupe déposera des amendements au Conseil de Paris.

Elisabeth STIBBE : Merci Monsieur le Maire. J'aurais voulu compléter ce qui a été dit, je suis d'accord avec tout cela, évidemment avec l'effort de participation des citoyens. Néanmoins, ce qui me manque dans la charte, c'est peut-être d'appuyer sur la cohérence des différents outils, des différents dispositifs déployés. Par ailleurs, j'aurais bien aimé avoir quelques résultats, que la charte s'appuie sur des résultats de ce qui a déjà été fait. Dans ce cadre, pour ma part, je m'abstiendrai.

Eric OFFREDO : Je vais commencer par les questions de « rien de nouveau » et « pourquoi une charte ? ». D'abord parce que même si effectivement beaucoup de points sont repris de la charte précédente, et j'ai commencé par dire cela, je pense qu'il est important de se reposer cette question de la façon dont on voit la participation. Cela répond un peu à la question que posait Nathalie tout à l'heure sur la formation des conseillers de quartier, notamment mais pas uniquement, des citoyens sur la façon dont

on perçoit la participation citoyenne. On peut participer un jour mais pas le lendemain, on a donc un renouvellement assez constant de la population qui va participer, qui va être dans la concertation, et c'est important de rappeler un certain nombre de préceptes. Le fait de revoter la charte remet le débat sur la place publique et je pense que c'est important, ce n'est pas fondamental mais c'est important d'avoir cette démarche-là.

Sur les moyens des conseils de quartier que je connais tout de même un peu, il y a un petit budget dans les conseils de quartier qui a toujours été suffisant pour faire appel à des experts. Il n'y a jamais eu de demande. S'il y en avait eu on aurait regardé comment y répondre, on a déjà eu l'occasion de pouvoir missionner, notamment sur la Place Souham un urbaniste pour accompagner la démarche citoyenne. Je suis d'accord avec toi, on ne peut pas considérer que l'habitant est urbaniste ou architecte, il a l'usage, et c'est essentiel, d'une maîtrise d'œuvre, d'une maîtrise d'ouvrage, d'une maîtrise d'usage, c'est un peu la façon de voir que l'on a dans le 13^{ème} arrondissement et c'est important de pouvoir l'accompagner. Jusqu'à présent je n'ai pas le souvenir, mais ma mémoire peut me jouer des tours, que l'on ait eu des demandes d'intervention d'experts qui n'aient pas été satisfaites par faute de moyens. Si c'était le cas, on verrait mais le cas ne s'est pas vraiment produit.

Sur le numérique, je suis totalement d'accord, et d'ailleurs dans le 13^{ème} arrondissement on a commencé pour le budget participatif à faire des permanences, on a été les premiers, pour permettre aux gens, aux personnes, aux citoyens qui voulaient porter un projet de les aider à utiliser l'outil ou de le déposer avec eux. On a donc fait des permanences physiques dans les centres d'animation, à la Maison des associations, dans les centres sociaux qui sont dans les quartiers en Politique de la ville. Parce que c'est vrai que c'est peut-être là que c'est plus difficile d'accéder aux outils numériques, justement pour pouvoir accompagner les citoyens dans le dépôt de leurs projets, pour que l'outil informatique ne soit pas un frein au portage de projets.

Je redis peut-être ce que j'ai dit au début, c'est vrai que dans le 13^{ème} on est un peu en avance, il y a donc un certain nombre de choses que l'on fait déjà qui n'étaient pas dans la charte, qui ont été reprises et intégrées dans cette charte de participation parisienne. La charte permet de mettre en cohérence ces différents dispositifs. C'est une charte, on ne met pas forcément de résultats parce que c'est plutôt un appui sur lequel on va voir travailler ensemble, c'est donc normal qu'il n'y ait pas forcément d'expérience. Cela voudra peut-être le coup de le faire dans un autre document.

M LE MAIRE : Eric Offredo a parfaitement répondu, je n'ajouterai donc rien à ses réponses aux questions qui ont été soulevées. Je voulais simplement dire que nous ne devons pas perdre notre sève et notre volonté d'expérimenter. C'est bien de donner une cohérence par une charte globale, c'est bien aussi de garder l'envie d'expérimenter toujours des choses nouvelles. Nous l'avons beaucoup fait. Les choses finissent ensuite par être intégrées et par être reprises, c'est toujours bon signe comme tu le rappelais à l'instant.

Mais c'est vrai que sur l'expertise d'usage, Nathalie Laville le rappelait, sur le fait de faire appel à des experts indépendants, à des concertations d'urbanistes, ce qui était quand même très complexe, lorsque nous avons fait le choix de former préalablement un certain nombre de personnes référentes d'un quartier pour qu'elles engagent ensuite le dialogue de manière plus large et qu'elles présentent elles-mêmes leur façon de voir les choses auprès des habitants... je pense qu'il ne faut pas que nous perdions ce fil-là. C'est bien qu'il y ait des règles générales et c'est bien aussi de se laisser cette possibilité d'expérimenter, d'innover, de prendre en compte aussi les évolutions technologiques, cela a été rappelé pendant le débat.

Je ne serai pas plus long, je vais donc présenter cette délibération à vos suffrages. J'ai bien entendu qu'il y aura des amendements ou des vœux qui seront présentés au Conseil de Paris.

La DDCT 183 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée, je vous en remercie.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4 (LES ÉLUS DU GROUPE LR ET L'ÉLUE DU GROUPE UDI-MODEM)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : La délibération suivante concerne une résidence de foyers de travailleurs migrants. Nous nous sommes engagés très fortement sur le sujet. Ce n'est pas toujours facile, on pourrait dire aussi que c'est toujours compliqué. Cependant, nous avançons bien, beaucoup de résidences ont été livrées et nous arrivons à la fin de notre programme.

2017 DLH 221 : Réalisation 51 – 55, Boulevard Masséna (13^{ème}) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 145 logements PLA-I par ADOMA

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Merci Monsieur le Maire. Depuis 2005, la Ville de Paris est chargée à sa demande du pilotage du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants. La mairie du 13^{ème} s'est engagée de façon volontariste dans cette dynamique qui vise à améliorer les conditions de vie et d'habitation des résidents des FTM du 13^{ème} arrondissement. L'îlot Masséna-Péan regroupait avant 2014 la Tour Péan, foyer de jeunes travailleurs de 120 lits géré par Coallia, et le FTM Masséna de 240 lits géré par ADOMA.

ADOMA a acquis l'ensemble immobilier en 2014 auprès de Paris Habitat qui en était le propriétaire, afin de réaliser une opération de démolition – reconstruction à l'échelle de l'îlot Masséna-Péan. C'est dans ce cadre qu'ADOMA a prévu la restructuration du FTM Masséna situé au 51 – 55, Boulevard Masséna. Ce FTM va bénéficier, comme l'ensemble des FTM du 13^{ème}, d'une restructuration. La première tranche de réaménagement de cet îlot a fait l'objet d'un financement en 2013 et 2015, à commencer par la démolition de la Tour Péan en 2016. Une nouvelle résidence sociale de 225 logements autonomes sera livrée au cours du second trimestre 2018 pour accueillir les résidents titulaires du FTM Masséna.

Il s'agit aujourd'hui d'enclencher chez la seconde phase, celle de la Tour Masséna qui fera l'objet d'une démolition – reconstruction, et sera transformée en résidence sociale de 145 logements individuels autonomes pour accueillir un nouveau public. Elle accueillera un public diversifié : personnes isolées, des couples ou des familles monoparentales prioritairement, des jeunes actifs de 18 à 35 ans en formation, des salariés en début de parcours professionnel, des demandeurs d'emploi, des jeunes au RSA, des jeunes sans formation, des étudiants, des jeunes adultes en situation de handicap, etc.

La mairie du 13^{ème} a pris toute sa part dans la rédaction du projet social, et a demandé que cette résidence puisse accueillir des familles monoparentales, ce qui n'était pas prévu dans le projet initial. Ce programme comportera 145 logements allant de 17 m² à 32 m², les redevances mensuelles seront de 424 € à 612 €, charges comprises. Ce nouveau bâtiment répondra aux normes du Plan Climat de la Ville de Paris, aura une certification NF Habitat HQE, et permettra l'accueil des personnes à mobilité réduite. L'ensemble de l'îlot réhabilité, Masséna 2 + Péan 2, aura une capacité de 380 logements contre 342 avant travaux. Les 42 places manquantes ont été attribuées au niveau de l'ensemble des résidences sociales parisiennes.

Le coût de l'opération est évalué à 14 652 188 €, soit 101 050 € par logement. La Ville de Paris apportera un financement de 3 163 319 €, soit l'apport le plus important des co-financeurs. En contrepartie de sa participation financière, 73 logements réalisés seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris. La livraison de cette nouvelle résidence est prévue pour le premier trimestre 2021.

Il vous est donc proposé ce soir d'approuver la participation de la Ville au financement de ce programme et d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts souscrits par ADOMA pour le financement de ces logements.

Monsieur le Maire, avant de terminer je voudrais dire que vous vous étiez engagés à rénover les 7 FTM de notre arrondissement avant 2020. C'est chose faite aujourd'hui avec cette délibération puisque nos 7 FTM de l'arrondissement sont, ou rénovés et livrés et habités, ou en cours de rénovation. Je crois que

nous pouvons ici tous nous féliciter, car donner un habitat digne aux habitants du 13^{ème} doit être l'une de nos priorités.

M LE MAIRE : C'est en effet une bonne conclusion. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous en prie.

Jean Baptiste OLIVIER : Si je comprends bien, on détruit donc une tour qui est occupée, outre celle qui a déjà été détruite. Il y a donc une question de relogement. Je comprenais ce projet de délibération comme étant de reloger dans des conditions plus acceptables des personnes qui sont déjà ici. Or, vous avez parlé de nouveaux habitants. J'aimerais donc savoir à qui vont être destinés ces 145 logements PLA-I. J'insiste là-dessus, puisque je pense que l'on n'en manque pas dans le 13^{ème} arrondissement mais on en reparlera pour les autres délibérations puisque l'on est gâté ce soir. Je voulais donc avoir des précisions sur ce point, merci.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : La Tour Péan avait servi de centre de desserrement pour les résidents du foyer Vincent Auriol. Lorsque celui-ci a été livré, les résidents sont partis dans la nouvelle résidence sociale, ce qui a permis de démolir Péan. Lorsque Péan va être reconstruit, les habitants de Masséna vont aller dans la nouvelle résidence Péan. Masséna va être reconstruit, les places seront libres, nous allons donc accueillir un public, comme je l'ai dit, très divers, comme toute résidence sociale. Ce seront des personnes qui ont du mal à accéder au logement pour des raisons souvent financières, ou des personnes en réinsertion professionnelle. À cette résidence nouvelle, nous avons voulu donner une orientation jeunes travailleurs de 18 à 35 ans, et je noterai ici que l'on a élargi l'âge puisque c'est normalement de 18 à 30 ans ; nous avons voulu que cette résidence puisse accueillir des personnes jusqu'à 35 ans. Pour la première fois ce type de résidence va accueillir des familles monoparentales. Si vous voulez, on pourrait appeler cela un foyer de jeunes travailleurs, mais ce n'est pas tout à fait le cas. Jusqu'à 35 ans est-ce que l'on est encore jeune travailleur ? Je ne sais pas. C'est une résidence sociale comme doivent être toutes les résidences sociales, avec un public diversifié, ce n'est plus un foyer de travailleurs migrants.

M LE MAIRE : J'aimerais ajouter que nous avons réalisé un effort tout à fait considérable pour ces rénovations de foyers de travailleurs migrants, qui deviennent tous des résidences sociales. Nous avons plusieurs objectifs : le premier est d'abord de donner un habitat décent aux personnes qui y résident. Les chambres multiples, quasiment insalubres, ça suffit ! J'ai toujours fait l'effort de me rendre sur les sites, tous les sites à plusieurs reprises, et franchement, c'était totalement indécent qu'une partie des habitants du 13^{ème} vive dans ces conditions.

Le deuxième projet, c'est évidemment de participer à la rénovation des quartiers. Par ces rénovations qui sont la plupart du temps des reconstructions, on change le paysage. Pour la dernière livrée, rue Jeanne d'Arc, on a vu l'avant et l'après. Nous avons d'ailleurs réussi à faire une très belle résidence. Esthétiquement c'est l'un des plus beaux immeubles que l'on ait pu construire. Que ce soit une résidence sociale je trouve que cela tombe plutôt bien.

Et puis, à long terme, nous allons nous lancer vers une différenciation du public. Nous héritons d'une situation historique, avec des personnes qui ont été regroupées non seulement par leur origine étrangère, mais également par leur pays d'origine. Dans le 13^{ème}, la quasi intégralité des occupants étaient des résidents issus du Mali et du Sénégal, en très grande majorité en tout cas, même s'il y avait quelques exceptions. La transformation en résidence sociale fait que, au fil des ans, une mixité va s'installer. Non pas une mixité sociale puisque ce sont évidemment des personnes qui ne gagnent pas beaucoup d'argent, mais en tout cas une mixité d'origine, de statut, d'âge, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.

Voilà l'évolution, mais évidemment la première des choses c'est que l'on offre à toutes ces personnes un habitat décent, avec une kitchenette et des toilettes intégrées et non pas tous les sanitaires sur le palier. Je pense qu'au XXI^e siècle on se doit de faire cet effort. Nous l'avons fait pour tous les lieux d'accueil pour les personnes sans domicile, là aussi avec un engagement bien au-dessus des responsabilités de la Ville de Paris, nous le faisons également pour les foyers de travailleurs migrants.

Je pense que cela participe d'une politique que j'estime obligatoire, en tout cas moralement obligatoire, que nous devons mener. Au fil de ces évolutions on arrive à un habitat plus diversifié, mais avec des nécessités lourdes. Il a fallu accepter des densifications d'îlots. Ce n'est jamais simple surtout vis-à-vis des riverains. Nous sommes allés expliquer tout cela, le « pourquoi » de toutes ces évolutions. Nous avons donc assumé des constructions – reconstructions, ce qui n'était pas simple parce que, comme l'expliquait Marie-José Raymond-Rossi, cela veut dire qu'il faut déménager toutes les personnes, leur expliquer où, comment, quand, et c'est parfois très compliqué. Les rassurer sur leur devenir, sur le fait qu'ils pourront ensuite réintégrer les lieux. Leur expliquer ce que nous voulons faire, notre projet. Tout cela prend du temps, beaucoup d'énergie, mais je pense que cela fait partie des choses les plus importantes que nous aurons pu réaliser ces dernières années.

Je ne serai pas plus long. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais donc soumettre ce projet de délibération à vos voix. Le DLH 221 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3 (LES ELUS DU GROUPE LR)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Danièle Seignot concernant le point et la poursuite de l'expérimentation des stations Trilib. Dans le quartier des Olympiades, pour ce qui nous concerne.

2017 DPE 67 : Expérimentation de stations de tri : « TRILIB' » à Paris (2^{ème}, 13^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} – Avenant à la convention de partenariat conclue avec CITEO
--

Danièle SEIGNOT : Monsieur le maire, je vous remercie. Effectivement l'année dernière je vous avais présenté et vous aviez adopté une délibération concernant la convention entre la Ville de Paris et Eco-Emballage, qui entre-temps est devenu CITEO, une société anonyme qui s'intéresse et qui s'investit dans tout ce qui est recyclage, emballage, etc. La Ville de Paris avait lancé cette expérimentation dans quatre arrondissements de la ville : le 2^{ème}, le 13^{ème}, le 18^{ème}, le 19^{ème}, et nous avons installé 40 stations TRILIB' dont 7 pour le 13^{ème} arrondissement. C'était Eco-Emballages qui gérait, qui organisait ces stations TRILIB', qui s'occupait à la fois du ramassage et de l'entretien, et la convention avec Eco-Emballages arrive à échéance le 31 décembre 2017, c'est pourquoi il faudrait la renouveler.

Je voudrais faire un point sur ces points d'apport volontaire qui ont permis aux Parisiens et Parisiennes de trier les emballages en verre, en métal, les bouteilles et flacons en plastique, les papiers et cartons, les textiles, suivant différents modules. Les stations TRILIB' ont un rendement entre 1 et 2 tonnes par mois, c'est la moyenne dans Paris. Dans le 13^{ème} arrondissement nous sommes réellement en tête des collectes, ce n'est pas par vanité, puisque la station Nationale, celle qui est au 161, Rue Nationale produit 3,8 tonnes par mois de déchets qui sont immédiatement réutilisables. C'est donc vraiment un vrai succès. Ces premiers résultats montrent l'intérêt et la pertinence d'un tel dispositif de tri par apport volontaire, et la satisfaction des Parisiens. Une enquête a été menée par Eco-Emballages et on s'est rendu compte qu'effectivement les Parisiens étaient très satisfaits pour plusieurs raisons : à la fois parce que cela leur simplifie l'existence, mais je pense que l'intérêt est également que ces stations, que vous avez certainement vues autour des Olympiades et avenue d'Ivry, rendent plus visible le tri sélectif. Nous le faisons dans nos cours d'immeubles mais là, avec ces modules qui sont sur la voie publique, c'est beaucoup plus prégnant.

Les bons résultats confortent donc la perspective du déploiement sur l'ensemble du territoire parisien d'un dispositif d'apport volontaire, que l'on va poursuivre et qui est envisagé à partir de mi-2019. Un tel déploiement se fera bien évidemment via un contrat conclu après publicité et mise en concurrence préalable, dans le respect de l'ordonnance relative aux marchés publics. En attendant cette généralisation, la Ville de Paris et CITEO envisagent maintenant une seconde phase d'expérimentation pour les 40 stations TRILIB' actuelles, mais dans une configuration un peu différente, notamment en termes de partage des missions entre les partenaires, comme en termes d'élargissement du champ d'expérimentation à la gestion des incivilités aux abords des stations TRILIB'. Un travail est actuellement en cours en vue de l'élaboration d'une nouvelle convention pour cette seconde phase éventuelle.

Cette seconde phase d'expérimentation impliquera une nouvelle convention de partenariat qui devra être soumise à votre approbation au premier semestre 2018. En attendant, l'actuelle convention de partenariat entre la Ville de Paris et CITEO arrivant à échéance le 31 décembre, il s'avère indispensable, dans l'attente et la perspective de cette seconde phase, de prolonger la durée de la première phase expérimental des 40 stations TRILIB'. C'est pourquoi il vous est proposé de proroger par avenant, pour une période de trois mois renouvelable une fois, la convention de partenariat conclue le 12 juillet entre CITEO et la Ville de Paris.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je crois que nous pouvons nous réjouir des chiffres qu'a donnés Danièle au début de son intervention, où effectivement, nous exposons tous les compteurs dans le quartier sur le fonctionnement de ces stations TRILIB'.

S'il n'y a pas de demande d'intervention, je la sou mets donc à vos voix. La DPE 67 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Une délibération un peu technique que présente Étienne Traisnel, concernant la station Maison Blanche.

2017 DU 248 : Cession d'une emprise de voirie communale 129A, Avenue d'Italie (13è)

Etienne TRAISNEL : Merci Monsieur le Maire. La Ville de Paris est propriétaire d'une emprise de voirie à usage de parking au 129 A, Avenue d'Italie dans le 13^{ème}. Dans le cadre des travaux de réalisation de la ligne 14, la Société du Grand Paris a notifié en 2015 à la Ville une enquête parcellaire en vue de l'acquisition d'un ensemble de parcelles nécessaire à son projet. Eu égard à la domanialité publique de l'emprise en question, son acquisition par la SGP devra intervenir à titre amiable dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de l'opération. La Direction nationale d'Intervention domaniale a estimé la valeur vénale de la parcelle à 482 160 €. Il nous est demandé d'autoriser la Maire à signer l'acte de vente sur la base de cette estimation.

M LE MAIRE : Certes, il s'agit d'une recette, mais elle est évidemment très modeste et il faut retenir la participation très importante de la Ville de Paris pour financer la prolongation de la ligne 14 et plus généralement les transports du Grand Paris. Mais cela fait partie des choses normales et habituelles dans les cessions de parcelles.

Pas de demandes d'intervention ? Je sou mets donc cette délibération à vos voix : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M LE MAIRE : Nous passons à la DLH 163, c'est Francis Combrouze qui la rapporte. Cela concerne un immeuble qui va être construit sur la parcelle de la RATP.

2017 DLH 163 : Réalisation 16-24, Rue Abel Hovelacque (13ème) d'un programme de 52 logements sociaux (15 PLA-I, 22 PLUS et 15 PLS) par Logis-Transports.

Francis COMBROUZE : Il s'agit de restructurer l'immeuble actuel qui est un immeuble de bureaux de la RATP, sachant que l'ensemble des ateliers d'entretien et de réparation du métro vont continuer leur activité et vont être restructurés. Là, à la place de niveaux de bureaux nous aurons la création de logements par Logis-Transports qui est une filiale logement de la RATP. Il s'agit donc d'avoir un programme qui permette de restructurer l'immeuble et d'avoir deux niveaux supplémentaires avec un retrait dans les deux derniers étages, pour y réaliser 52 logements sociaux. Sont prévus dans le programme 15 logements PLA-I, 22 logements PLUS (Je rappelle que PLUS cela veut dire HLM classiques, PLA-I le moins cher), et 15 logements PLS. S'agissant d'une restructuration très lourde, il y aura bien sûr les objectifs du Plan climat et une très bonne isolation énergétique pour ce programme, dont les coûts sont estimés au total à 16,2 millions d'euros. Sont prévus pour le financement, d'une part des prêts souscrits par Logis-Transports, d'autre part une participation d'action logement des employeurs pour y désigner des salariés avec un prêt de 1,6 million d'euros. Une subvention de la Ville est donc sollicitée de votre part pour 3,5 millions d'euros, sachant que la prime de l'État se montera à 692 572 € seulement.

L'objet de la délibération est donc à la fois la subvention de 3,5 millions d'euros pour la contribution à la réalisation de ces 52 logements sociaux, et la garantie de la Ville aux emprunts souscrits par Logis-Transports pour le financement des travaux. Dernière information : le permis de construire a été délivré, il y a eu un recours au Tribunal administratif qui a rejeté le recours. Nous saurons donc à peu près dans un mois s'il y a un appel. Mais le programme prévoit un engagement des travaux, après les réunions publiques de concertation qu'il y a eues, au deuxième ou troisième trimestres 2018, sachant que la rue Abel Hovelacque est elle-même relativement encombrée par une série de travaux, le cinéma UGC Gobelins dont la base chantier est sur la rue Abel Hovelacque, ce qui l'encombre d'autant plus.

M LE MAIRE : L'UGC qui a lui-même succédé aux travaux du Gaumont, c'est vrai que c'est donc une série d'interventions lourdes, mais cela changera évidemment le paysage du quartier. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean Baptiste OLIVIER : Autant sur le précédent projet immobilier il était difficile de s'opposer à la reconstitution avec une claire amélioration de logements existants, autant là on ne peut pas contester qu'il s'agit de créations nouvelles, de sur densification puisqu'on surélève. Tout à l'heure vous avez justifié que ce n'était pas nouveau, on ne peut donc pas dire tout et le contraire de tout. Cela fait des années que je prends la parole pour ça. Je me répète mais c'est comme ça. Je considère effectivement que pour le 13^{ème}, ça suffit. À chaque fois vous me renvoyez la balle pour dire qu'il n'y a qu'à construire dans l'ouest, mais ce n'est pas mon problème ! 52 logements supplémentaires, je ne peux pas voter cela. Merci.

M LE MAIRE : Je pense qu'il n'y a pas grand commentaire à faire.

Frédéric BENHAIM : Je voulais poursuivre le débat avec notre collègue. Effectivement, on vous renvoie à chaque fois au fait que vos alliés politiques ne font pas leur travail dans la commune qu'ils administrent, mais c'est la vérité. Comme vous le savez je suis conseiller régional, on nous a récemment soumis un rapport pour que l'on construise des logements sociaux sur le périmètre des parcs attenants aux lycées,

dans des villes comme Conflans-Sainte-Honorine ou d'autres, alors même que l'on ne construit pas assez de logements sociaux dans une série de communes d'Île-de-France. Rendez-vous compte que l'on en est au stade où l'on dit aux lycéens que l'on va prendre un bout de leur terrain de foot, par exemple, pour construire du logement social, mais en revanche un certain nombre de communes ne font pas leur travail. Il n'empêche que la demande aujourd'hui, en tout cas en proche couronne et en région parisienne, dans la zone cœur comme dans toute la région, serait tout de même moins forte si certaines communes faisaient leur travail. Nous avons donc nous aussi ce problème dans le 13^{ème}.

En l'espèce, sur ce quartier, on parle des Gobelins, qui n'est pas dans une situation aujourd'hui que l'on pourrait qualifier de quartier en difficulté, de ghetto ou que sais-je. Là, c'est la rue Abel Hovelacque, en tout état de cause il est difficile de dire que l'on vient instituer une situation de ségrégation sociale en construisant du logement social dans ce quartier-là, je ne comprends pas.

M LE MAIRE : Je crains que ce ne soit une opposition de principe contre les logements sociaux.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Lorsque l'on regarde la composition, il y a 22 PLUS et 15 PLS, ce sont tout de même des logements de classes moyennes, à moins qu'il ne faille plus non plus construire à Paris de logements pour les classes moyennes, dans ce cas-là il faut qu'on nous le dise.

Francis COMBROUZE : Je prends juste la parole parce que comme on a 12 ou 13 délibérations de ce type, je ne pense pas que vous allez réitérer, cela nous économisera. On vous le dit tout de suite : il y a un besoin, notamment pour les salariés de la RATP, d'être sur place. Est-ce qu'il faut de l'entretien du métro dans Paris ? Oui. Il faut aussi loger les salariés qui s'occupent de l'entretien du métro. Vous avez dit : « on est gâté ce soir », mais ce que je sais c'est que les besoins de logements pour des salariés qui ont un, deux ou trois SMIC sont énormes, et que le marché est incapable de satisfaire le besoin de logements pour ces familles : regardez les prix ! Vous avez entendu tout à l'heure, concernant la restructuration du logement social le prix des redevances mensuelles alors même que l'on veut s'attaquer à l'APL, c'est une question vitale, *sine qua non*, d'avenir. Le 13^{ème} est maintenant à 38 % de logement social, notez-le bien, il y avait 28 % en 2001. Il n'y a pas de plafond de verre, il y a des communes très bien gérées qui ont 50 ou 60 % de logement social. Ce qu'il faut c'est qu'il y ait des logements sociaux de tout type, de tout prix, comme on vous l'a déjà dit, là ils sont extrêmement diversifiés. C'est la réalité économique du marché qui ne permet pas de satisfaire aux besoins, cher Monsieur, des salariés de la RATP.

Gérard NGO : Je suis tout à fait d'accord, je pense qu'on ne peut pas caricaturer. Ce que je voudrais dire c'est que nous ne sommes pas contre le logement social, parce que c'est trop facile de dire qu'il y a les gentils et les méchants. Je suis absolument pour le logement social. Le seul problème que je vois c'est celui de l'importance des logements sociaux concentrés sur quelques arrondissements. Il faut donc se mettre à la place de l'ensemble des habitants du 13^{ème} : qu'il y ait des logements sociaux cela me paraît tout à fait normal, en tant que membre de la commission logement je vois très bien que le nombre de demandeurs par rapport à l'offre est complètement disproportionné. Mais ce que je crains c'est que le fait qu'il faille du logement social ne signifie pas nécessairement que l'on doit tous les mettre dans les quartiers du 13^{ème}, dans l'Est parisien. Je pense qu'il serait beaucoup plus raisonnable de répartir les logements sociaux dans les différents arrondissements. Je ne suis pas du tout sûr que les habitants du 13^{ème} seront contents le jour où il y aura plus de 50 % de logements sociaux dans l'arrondissement, et on peut y arriver très vite.

M LE MAIRE : Juste un petit mot pour faire avancer notre réflexion collective. Je sais que je n'arriverai pas à vous convaincre et qu'il y a des oppositions de principe. Je pense qu'il faut d'abord regarder les choses à l'échelle d'un quartier, pas au niveau du 13^{ème} arrondissement, mais à l'échelle de chaque quartier. Si nous pouvions déjà réussir à nous entendre sur cette donnée, nous avancerions. Le 13^{ème}

arrondissement, c'est plus gros que la ville de Grenoble, et le travail qui est fait, c'est une évolution, avec des diminutions de la proportion de logements sociaux dans certains quartiers. Ainsi, lorsque nous allons nous atteler- nous avons déjà commencé - à reconstruire le quartier Chevaleret, la cité, nous allons détruire des logements sociaux qui vont être remplacés par autre chose que des logements sociaux. Sur le quartier de la Porte d'Ivry, de Franc-Nohain, nous allons le faire aussi. Ce sont d'ailleurs des grandes orientations conformes aux quartiers Politique de la ville et à leur restructuration.

Cette évolution, pour diversifier des quartiers qui ne l'étaient pas, nous l'accompagnons.

À l'inverse, lorsque la RATP vient nous voir pour transformer un immeuble d'activité qui lui appartient en logements sociaux destinés à ses personnels, en tant que maire je trouve cela normal, logique et cela ne me choque pas lorsque cela se trouve dans le quartier des Gobelins. Là, nous acceptons de créer des logements sociaux

Un dernier mot sur le pourcentage de logements sociaux. L'évolution du logement social dans le 13^{ème}, en pourcentage en tout cas, n'est pas conforme à l'évolution du nombre de logements sociaux. Je m'explique : jusqu'à maintenant vous aviez beaucoup de logements qui n'étaient pas conventionnés, ce qui était le fruit de l'histoire. C'étaient exactement les mêmes loyers, exactement la même population puisque les attributions correspondaient aux critères du logement social, mais ils n'en avaient pas le statut. Le conventionnement permet donc une pérennisation dans le temps. Nous avons une évolution relativement importante, dans le 13^{ème} comme dans d'autres arrondissements, parce que nous avons transformé des pans entiers de logements de Paris Habitat et de la RIVP en logements sociaux conventionnés et cela va se poursuivre. Le prisme du pourcentage lui-même n'est pas conforme à une vraie évolution des réalités. Ce qu'il faut regarder, c'est la mixité dans les quartiers et comment elle évolue. Là encore, vous verrez, au fil des délibérations de ce conseil d'arrondissement, qu'il va y avoir des évolutions notables dans certains quartiers qui n'étaient pas du tout mixtes parce qu'ils n'étaient composés que de logements sociaux, vers des quartiers qui le deviendront, par la construction d'immeubles d'activité et d'immeubles non classés en logement social.

C'était juste pour nourrir notre réflexion, mais j'ai bien compris que je n'allais pas faire évoluer votre vote. DLH 163 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 26 VOIX CONTRE : 3 (LES ELUS DU GROUPE LR) ABSTENTION : 1 (L'ELUE DU GROUPE UDI-MODEM)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Nous passons au DLH 238. Il s'agit d'une réhabilitation Plan Climat.

2017 DLH 238 : Résiliation, 6, Rue de Patay (13è) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par Lerichemont

Francis COMBROUZE : Il s'agit d'une réhabilitation je précise bien, pas d'une création, d'un immeuble de 57 petits logements : 32 T1 et 25 T1 bis de cette résidence au début de la Rue de Patay gérée par Lerichemont. Il y aura isolation thermique par l'extérieur des façades, remplacement des huisseries et des menuiseries, parties communes, isolation de la toiture plancher bas, remplacement des radiateurs, remplacement du système de ventilation, remplacement des ballons d'eau chaude. La toiture terrasse sera végétalisée sur une surface de 143 m², l'économie d'énergie attendue est de 56 % entre l'existant et le futur. Est demandée pour le financement une subvention de la Ville de 384 750 €, et 7 000 € de végétalisation pour un coût total de 2,7 millions d'euros financés au principal par un prêt auprès de la Caisse des dépôts.

M LE MAIRE : Merci. Pas demandes d'intervention ? Cette délibération, DLH 238 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2017 DLH 284 : Garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par Elogie-Siemp

Francis COMBROUZE : C'est assez technique, pour une garantie d'emprunt à Elogie, uniquement pour la partie locaux d'activité, et non pas logements sociaux, sous les immeubles de logements sociaux du 131 – 135, Rue Léon-Maurice Nordmann, et 183 – 185, Rue Chevaleret, pour que les locaux d'activité soient rénovés. Nous apportons la garantie de la ville à hauteur de 3,3 millions d'euros, la moitié d'un prêt de 6,6 millions d'euros souscrit par Elogie auprès de la Caisse d'épargne d'Île-de-France au taux de 1,7 %.

M LE MAIRE : Pas de demandes d'intervention ? DLH 284 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2017 DLH 318 : Réalisation 58 – 60, rue Tolbiac et 21 – 23, rue Richemont (13ème) d'un programme de construction neuve de 6 logements sociaux PLA-I par HSF

Francis COMBROUZE : Là, nous avons affaire à une petite restructuration qui comporte une création, je le signale bien à ceux qui sont attentifs, de la RIVP, la filiale Lerichemont, sur un immeuble 58 – 60, Rue de Tolbiac, angle 21 – 23 Richemont, pour un immeuble aujourd'hui de 62 logements qui est un logement foyer jeunes travailleurs. Après des restructurations, il se trouve que la configuration actuelle des paliers permet de créer un studio supplémentaire par palier, avec création de jour, de lumière, de vrais studios de 21 m² sur chacun des niveaux, ce qui permettrait de développer 6 studios pour chacun de ces niveaux. Un coût global d'opérations de 526 626 € pour lequel est sollicitée une subvention de 140 511 € pour participer au financement de cette opération.

Gérard NGO : Je souhaiterais simplement savoir quel est le coût de la construction lorsque l'on construit des logements sociaux comme ça en petit nombre. Est-ce que c'est beaucoup plus coûteux que lorsque l'on construit, par exemple, 150 logements dans un même immeuble ?

Francis COMBROUZE : Vous avez raison, mais là il s'agit de créer sur des paliers existants très larges des studios avec des fenêtres sur l'extérieur. Un studio de 21 m² c'est 87 000 € par logement, dont 31 000 € de charge foncière. Si on enlève la charge foncière, le coût de construction est un petit 50 000 €, c'est donc très raisonnable.

M LE MAIRE : C'est un ensemble pour jeunes actifs, ou jeunes fonctionnaires tout court d'ailleurs. C'étaient des paliers très larges, cela doit être une construction des années 60 ou quelque chose comme cela. C'était très daté en termes d'organisation de l'habitat. Sur ces paliers il y a largement la place de créer des studios supplémentaires, c'est donc simplement une optimisation, même si je n'aime pas beaucoup ce terme, et le coût des logements est vraiment faible.
Pas d'autre demande d'intervention ? DLH 318 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Merci, elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2017 DLH 326 Réalisation 5-9, rue Bellière (13e) d'un programme de construction neuve de 6 logements sociaux (PLS) par la société d'HLM « l'Habitat Social Français » (hsf).

Francis COMBROUZE : Le gestionnaire est HSF qui gère pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances, je ne connais pas l'appellation actuelle, un ensemble de T1 bis et de T2. L'objet de cette délibération est de réaliser 6 logements supplémentaires qui seront conventionnés PLS, sur deux niveaux en surélévation sur un immeuble en R+5 actuel, l'autre immeuble est en R+7. C'est un ensemble construit en 1988. La population, je l'ai dit, ce sont des fonctionnaires du Ministère des Finances en première affectation, de jeunes fonctionnaires. En même temps, l'opération s'accompagnera de travaux en cours d'isolation thermique par l'extérieur de l'ensemble des immeubles, et du changement de l'ensemble des fenêtres. La surélévation avec deux niveaux supplémentaires de R+2, de deux niveaux de R+5 et R+7, permettra de créer 1 T1 bis et 2 T2 pour chacun des niveaux, soit 6 logements. Ceci s'accompagne donc de l'isolation renforcée de l'immeuble existant. Le coût total de l'opération est financé à 1,3 million d'euros, est sollicitée la garantie pour les prêts. Il n'y a pas de subvention demandée par HSF pour le financement de cette opération.

M LE MAIRE : Merci. Là aussi c'est un exemple intéressant, parce que la surélévation de l'immeuble va permettre d'obtenir un équilibre économique pour participer à sa rénovation. L'îlot sera entièrement refait, soit reconstruit pour toute la cité, là où on a le très bel immeuble de la Sablière qui miroite en bord de Seine, le foyer de travailleurs migrants où tous les résidents viennent de déménager- ce sera là aussi une rénovation lourde, quasiment une reconstruction - cet immeuble, qui n'est pas très ancien en termes de construction mais qui avait besoin d'une rénovation, le fameux immeuble aussi Boulevard Vincent Auriol qui avait brûlé et qui a été reconstruit. Tout cet îlot va changer totalement de nature en quelques années, et il manquait effectivement cette intervention sur un immeuble sur lequel nous avons la main puisque c'est un bailleur social de la Ville.

Jean Baptiste OLIVIER : Juste pour dire qu'effectivement, contrairement à ce que vous avez dit, il n'y a pas d'opposition de principe, puisque sur un projet comme celui-ci où il y a effectivement 6 PLS, évidemment que nous votons pour.

M LE MAIRE : Et bien merci, c'est bien. Je le soumetts donc à vos voix, avec a priori une unanimité si j'ai bien compris. DLH 326 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas non plus, unanimité, merci.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2017 DLH 330 : réalisation 21, rue des Malmaisons (13ème) d'un programme de logements sociaux par l'Habitation Comfortable

Francis COMBROUZE : Ceci concerne, au 21, rue des Malmaisons un foyer de jeunes travailleurs qui a fait l'objet d'une réhabilitation très importante : 32 + 22 logements PLA-I réhabilités. Par cette délibération il s'agit d'utiliser à présent les anciens sanitaires communs qui ne sont plus nécessaires puisqu'ont été

créés des douches et des sanitaires dans chacun des studios des jeunes travailleurs - il y a donc une optimisation de place - de créer deux studios de 28 m² chacun à la place des anciens sanitaires communs, de manière à améliorer les capacités de la résidence de deux studios en plus pour un coût de 55 733 € d'aménagement, de cloisons et de création de douches dans ces deux studios de 28 m². Avec une subvention sollicitée de 11 000 €.

M LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention pour cette délibération ? Je n'en vois pas.
DLH 330 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 3 (LES ELUS DU GROUPE LR) ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

2017 DLH 344 : Réalisation 5-9, Rue Sthrau et 11-15, Rue Baptiste Renard (13^{ème}) de programmes de rénovation Plan Climat Energie et de végétalisation par Paris Habitat OPH

Francis COMBROUZE : Il s'agit d'une opération de réhabilitation Plan Climat Energie. La première réunion publique a eu lieu en mai avec les locataires, pour un immeuble de Paris Habitat extrêmement remarquable, construit entre 1913 et 1923 pour l'autre immeuble à l'angle de la rue Baptiste Renard et Rue Sthrau. Le programme complet prévoit une isolation des façades des parois, mais par l'intérieur puisqu'il n'est pas possible, compte tenu du caractère patrimonial en briques avec moulures de cet immeuble à l'écriture architecturale affirmée, d'avoir de l'isolation par l'extérieur ; le remplacement des fenêtres ; des volets roulants ; l'isolation des toitures terrasse et des planchers bas ; la végétalisation des toitures pour 700 m² de toitures plates, même si on est en 1920 on a des toitures plates assez intéressantes ; le remplacement de chaudières qui demeureront des chaudières individuelles, il n'est pas possible de faire un système collectif dans un milieu habité, ce serait une gêne considérable pour les locataires.

La réunion publique a montré la bienveillance et l'attention à avoir pour les locataires sur des travaux en milieu habité avec des appartements très anciens, difficilement restructurables. L'économie d'énergie attendue est de 60 % pour passer de 163 KWh/m²/an à 104 KWh/m²/an après travaux. La participation sollicitée de la Ville au financement de l'opération Plan Climat réhabilitation est de 1,4 million d'euros, avec la sous-prime végétalisation des toitures terrasse, pour un coût total de 7,9 millions d'euros pour cet ensemble important et historique de logement social qui marque bien une partie des réalisations du 13^{ème} arrondissement.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Là aussi une opération très ambitieuse parce que cela va être compliqué, cela fait partie de la suite des réhabilitations des cités que l'on appelle communément « briques rouges ». J'espère donc que nous aurons une entreprise sérieuse.
Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DLH 344 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 29 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (L'ELUE DU GROUPE UDI-MODEM)
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : La DLH 362, à présent, concernant une évolution sur les changements d'usage des locaux d'habitation

2017 DLH 362 : Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations

Francis COMBROUZE : C'est une modification d'ordre réglementaire. Jusqu'à présent, la création de meublés touristiques, de logements pour une courte période en meublé, sur un local aujourd'hui affecté à l'habitation, exigeait une compensation en créant un logement à la place du logement détruit, au profit d'un meublé touristique, compensation qui s'opérait à l'échelle de chaque arrondissement. Dorénavant, la proposition de modification réglementaire consiste à appliquer la compensation à l'échelle du quartier ; par exemple, le 13^{ème} a quatre quartiers administratifs. Ceci concerne finalement assez peu un phénomène observé dans le 13^{ème}, qui est bien connu comme la location dite « Airbnb », des locations de courte durée qui, dans les arrondissements centraux de Paris, dégrade considérablement l'offre de logements locatifs permanents non meublés. De manière à renforcer les règles de compensation, la règle de compensation à l'échelle du quartier administratif et non plus seulement de l'arrondissement fait partie de l'arsenal prévu par la Ville pour essayer de maintenir une offre locative privée suffisante, pour ne pas avoir l'ensemble de quartiers envahis par de la location meublée touristique. Voilà donc l'objet de la modification réglementaire, compensation à l'échelle du quartier administratif et non plus de l'arrondissement.

M LE MAIRE : Il faut faire feu de tout bois, comme on dit. Pas de demandes d'intervention sur cette délibération ? DLH 362 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, il est adopté.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Toujours Francis Combrouze, pour la DLH 379, à nouveau le programme Plan Climat.

2017 DLH 379 : Réalisation 25, Rue des Reculettes (13ème) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la RIVP

Francis COMBROUZE : Il s'agit du foyer CASVP, c'est un immeuble propriété RIVP mais du Comité d'action sociale Ville de Paris, foyer logement de 37 logements. Le Plan Climat permettra une économie d'énergie de 73 %, avec isolation par l'extérieur des façades ; remplacement des huisseries, des fenêtres ; isolation des toitures ; remplacement des ballons d'eau chaude ; mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée micro réglable ; avec une conformité au passage à la fois de l'électricité mais également des bacs de douche, puisque pour les personnes âgées il est indispensable d'avoir des douches dites « extra plates » et des barres de maintien. Après travaux, la consommation serait de 78 KWh/m²/an au lieu de 288. Le coût total de cette opération pour les 37 foyers logements du CASVP est de 1,1 million d'euros ; il est sollicité une subvention de la Ville pour 393 228 €.

M LE MAIRE : Merci. Des demandes d'intervention sur la DLH 379 ? Non. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, unanimité.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

M LE MAIRE : La DLH 403, concernant cette fois une opération de création de logements sociaux

2017 DLH 403 : Réalisation 162-168, Rue de Tolbiac (13ème) d'un programme de création de 106 logements sociaux par Paris Habitat OPH

Francis COMBROUZE : Cela concerne le groupe Paris Habitat, angle Moulin des Prés – rue de Tolbiac – rue du Moulinet, pour deux barres de logements sur la rue de Tolbiac, avec le restaurant Emeraude des personnes âgées et des commerces de part et d'autre, dont une pharmacie, d'une opération de démolition de cet immeuble en R+4 avec des logements très vétustes du début des années 60, ainsi que la barre de logements en opposition qui est jointive entre la rue du Moulinet et la rue de Tolbiac.

En revanche, réhabilitation, par une autre délibération à venir dans une prochaine séance, de l'immeuble de cet ensemble Paris Habitat de 10 étages, que les gens appellent « la tour » qui, elle serait réhabilitée profondément. Là, les 106 logements seraient effectivement une création, en compensation des 100 et quelques logements qui vont être détruits. C'est donc une démolition puisqu'il y a aujourd'hui 149 logements dans cet ensemble Paris Habitat rue de Tolbiac – rue Moulin des Prés, si l'on fait les 44 logements existants de la tour en réhabilitation (il n'y aura peut-être pas de logements en rez-de-chaussée, on verra combien on en réhabilite) + 106, on est à peu près sur les 149 logements existants. C'est donc une création – reconstitution de l'existant, avec une programmation en prix et en typologie de logements, à partir de l'enquête revenus des locataires, de 42 logements en PLUS, 32 logements en PLA-I et 32 logements PLS. Je précise bien que cela correspond à la panoplie des revenus de nos locataires. Je dis à nouveau également que 65 % des demandeurs de logements parisiens sont éligibles au prix du PLA-I.

Le coût total de l'opération est de 24 millions d'euros pour la partie logements. La reconstitution des locaux d'activité qui prévoit à la fois la reconstitution du restaurant Emeraude dans de meilleures conditions pour nos personnes âgées, au rez-de-chaussée rue de Tolbiac ; la création d'une crèche de 99 berceaux, à la place des 56 berceaux de la crèche actuelle à l'angle Moulin des Prés et Tolbiac, pour un coût total de 35 millions d'euros, dont 24 millions d'euros pour les 106 logements créés.

Est sollicitée pour cette délibération une subvention de la Ville de 4,4 millions d'euros, sur la collaboration au financement d'une opération totale de 24 millions d'euros pour la partie logements, en sachant que nous allons aussi reconstituer les deux locaux commerciaux dont le restaurant solidaire Emeraude, comme je l'ai dit. Voilà donc l'objet de cette délibération ainsi que la garantie de l'emprunt.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Avant le vote, je souhaite ajouter un mot. D'abord je suis très content que cette opération se déclenche. Nous avons été entendus par Paris Habitat et j'ai envie de dire que les locataires ont été entendus. J'avais été très frappé, lorsque nous sommes allés voir les locataires, en pied d'immeuble, en porte-à-porte, de l'état des bâtiments qui sont donc au croisement Tolbiac – Moulin des Prés, avec énormément de problèmes de chauffage, de configuration des logements, des logements que l'on ne pouvait plus rendre accessibles parce qu'il y a des ascenseurs à demi étage, l'entrée de l'immeuble lui-même comporte des séries de marche. Les logements actuels sont très contraints. La décision a donc été prise de détruire et de reconstruire ces habitations, c'est bien l'objet de notre délibération. Ensuite, vous pouvez prendre vos responsabilités, mais je préfère préciser.

Francis COMBROUZE : Une réunion publique a lieu le 20 décembre.

M LE MAIRE : Il y a déjà eu des réunions publiques, une rencontre avec les habitants sur place, une déambulation pour regarder la cité, et en effet une prochaine réunion publique.

DLH 403 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient si j'ai bien compris.

POUR : 27 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3 (LES ELUS DU GROUPE LR)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITE

M LE MAIRE : Nous allons passer à la DU 114, qui est plutôt technique.

2017 DU 114 : Déclassement et cession du volume 1 dans l'ensemble immobilier 76 – 78 Boulevard Vincent Auriol, 25 Rue Bruant et 4 Rue Jenner (13ème)

Francis COMBROUZE : Il s'agit, au sein de l'immeuble, d'un découpage qui permet de séparer les activités techniques d'ERDF, qui est devenu Enedis, et de GRDF, où il y a des activités du service public de l'énergie qui demeurent dans ce bâtiment à l'angle Jenner – 76 boulevard Vincent Auriol. Dans la division en volume, il s'agit de se libérer de l'immeuble de bureaux qui est actuellement, et depuis un bail du 1^{er} janvier 2017 reconduit pour 9 ans, à GRDF ; séparer des installations beaucoup plus techniques liées au service public de l'énergie et de mettre en vente l'immeuble de bureaux, propriété de la Ville, locataire GRDF, pour avoir un locataire GRDF qui va être locataire d'un immeuble qui a été mis en vente par la Ville.

Deux offres ont été reçues : celle de la société LEFT BANK pour 22,7 millions d'euros, mieux disant que l'offre de la Compagnie de Phalsbourg de 20,5 millions d'euros. LEFT BANK n'est pas une banque mais un promoteur immobilier, ce serait donc pour les 22,7 millions d'euros la vente à LEFT BANK qui l'emporterait au terme de l'appel à vente de cet immeuble, en le séparant des activités techniques de l'énergie qui demeurent propriété de la Ville. Sachant que sur la terrasse de cet immeuble de 800 m², l'opération Parisculteurs, qui permet de cultiver des productions maraîchères, demeurera puisque l'association qui va gérer cette opération, Parisculteurs, est bien sûr tenue de contracter avec le nouveau propriétaire de l'immeuble. Tel est l'objet de cette délibération, c'est une rentrée de recettes de 22,7 millions d'euros.

M LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. DU 114 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

M LE MAIRE : DU 205, il s'agit de la réalisation d'un local d'activité avenue de France.

2017 DU 225 : Avenant n°5 au traité de concession conclue avec la SEMAPA pour la réalisation d'un local d'activité situé Avenue de France dans la ZAC Paris Rive Gauche (13ème)

Francis COMBROUZE : A l'angle Vincent Auriol – Avenue de France, ce petit pavillon qui va être un équipement public, près de la placette, un pavillon dit T4 pour 220 m² de plancher. L'occupation de ce pavillon a fait l'objet d'un concours puisque nous allons le donner en location à bail.

Quatre offres ont été reçues, le jury aura lieu à la mi-décembre. Il s'agit donc d'animer ce pavillon pour que le public y trouve un intérêt, à la fois un intérêt de renseignements sur la vie de Paris Rive Gauche, peut-être de fréquenter de l'art, pouvoir prendre un café. Le concours d'idées a donné lieu à quatre offres : soit Galerie itinérante The Cliff qui a une prestation de musée à ciel ouvert ; soit la FABuleuse Cantine, je ne décrypte pas le contenu du projet mais c'est en gros de la restauration rapide ; soit ORT France avec l'idée d'avoir une offre d'une structure dirigée surtout vers les salariés du quartier avec une ouverture aux habitants qui est peut-être un peu moins bonne ; soit avoir un lieu de pratique de la danse. Voilà les quatre offres, le jury en délibérera en décembre, l'objet de la délibération est tout simplement de modifier l'avenant pour que ce soit un équipement public, que ce soit porté au budget de la ville, qui s'ajoute au programme des équipements publics de Paris Rive Gauche, d'où l'avenant au traité de concession ville et SEMAPA.

M LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce petit objet ? Je n'en vois pas.
DU 225 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Nous passons à la DASCO et donc Annick Olivier qui commence avec l'école Estienne.

2017 DASCO 177 : Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les écoles d'art BOULLE, ESTIENNE et DUPERRE et les douze lycées municipaux. Actualisation du forfait des prestations accessoires

Annick OLIVIER : Il s'agit d'une délibération qui revient régulièrement concernant les agents de l'État qui occupent un logement par nécessité absolue de service, qui sont les personnels de direction, d'administration, de gestion. Ces agents bénéficient d'un logement gratuit mais un logement nu, les charges locatives sont remboursées à l'établissement par les agents logés au-delà d'une certaine somme, et c'est cette somme que fixe cette délibération.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demandes d'intervention j'imagine. DASCO 177 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne, unanimité, je vous en remercie

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Toujours Annick Olivier, pour une délibération importante. Il s'agit de la Caisse des écoles, et de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement.

2017 DASCO 146 : Caisse des écoles (13ème) – Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Annick OLIVIER : Cette délibération se retrouve également au Conseil général. Elle définit le cas de la délégation de la Ville de Paris aux Caisses des écoles de la gestion du service public de la restauration scolaire. Cette convention prend à la fois en compte les orientations stratégiques de la ville, et les caractéristiques propres à la Caisse des écoles du 13^{ème}. Ces caractéristiques vous sont données à l'article 4 de cette convention, on retrouve les objectifs à l'article 1, et une annexe donne le chiffrage des objectifs puisqu'après l'idée est de pouvoir, tous les ans, par avenant, contrôler l'avancement des résultats de la Caisse des écoles par rapport à ses objectifs.

Ces objectifs, en fait, recourent les objectifs stratégiques de la Ville en matière d'alimentation. C'est le Plan Alimentation durable, le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, par exemple, mais également les objectifs de formation du personnel, de maintien de la qualité, et du service de la prestation qui est fournie. Cette convention fixe les nouvelles règles de financement de la Caisse des écoles, on en verra le résultat dans la délibération suivante, je pense. Comme vous avez tous regardé le texte je ne vais pas rentrer plus en détail, mais je peux répondre aux questions éventuelles.

Francis COMBROUZE : Compte tenu du travail que nous faisons au Comité de gestion de la Caisse des écoles, je voulais savoir si la composante « goûter » que nous avons acquise maintenant (et je crois que nous pouvons tous nous en féliciter), dans le 13^{ème}, la généralisation du goûter dans toutes nos

élémentaires, est-ce que dans les critères parisiens on va tenir compte (on le verra peut-être sur les 7 millions d'euros de la délibération suivante de subvention annuelle) de notre activité goûter systématique dans l'ensemble des élémentaires (il y avait déjà les maternelles mais maintenant en systématique dans les élémentaires du 13^{ème} ? Ou est-ce que nous ne serons pas dans l'assiette de cette subvention ?

Annick OLIVIER : Le goûter n'est pas dans l'assiette, c'est un article spécifique, l'article 9 qui parle des goûters élémentaires. La précision que j'ai eue depuis, c'est qu'il y a un groupe de travail qui va se mettre en place pour que, dans la convention 2018 il puisse y avoir une décision qui soit prise pour que la mise en place de goûters qui se fait dans le 13^{ème} (mais il y a d'autres arrondissements, quelle que soit la couleur, qui sont intéressés par le goûter) puisse garantir l'égalité de tous les enfants devant ce nouveau service, et définir un modèle économique viable et respectueux des tarifs assis sur les quotients familiaux.

M LE MAIRE : Très clairement, nous n'allons pas supprimer le goûter dans le 13^{ème} alors que nous venons de le mettre en place, mais pour l'instant son financement en élémentaire n'entre pas dans cette convention cadre. Je l'espère pour la suite et de toute façon il va falloir trouver des solutions, même si nous pouvons supporter ce déficit de financement, puisqu'il y en a un évidemment sur le goûter, comme pour tout le reste de la restauration scolaire. Mais ce sont des choses que nous pouvons supporter pour l'instant. Il faudrait évidemment que cette situation évolue.

Pas d'autres demandes d'intervention ? DASCO 146 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

M LE MAIRE : La délibération qui en dit plus, c'est évidemment la délibération sur la subvention 2018.

2017 DASCO 166 : Caisse des Ecoles (13^{ème}) – Subvention 2018 (7 058 766 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
--

Annick OLIVIER : Suite au dialogue de gestion budgétaire avec la Caisse des écoles, la subvention 2018, en s'appuyant sur la convention que vous avez précédemment votée, s'élèvera à 7 058 766 €.

M LE MAIRE : J'ajoute que maintenant les choses sont largement stabilisées au niveau des Caisses des écoles. Nous avons eu dans le 13^{ème} arrondissement un positionnement critique par rapport à la proposition qui avait été lancée il y a à peu près un an. Je vois donc que nous avons été écoutés, et que notre proposition qui était de travailler avec la Ville sous une forme contractuelle, sans doute plus étroite, a été suivie. C'est une proposition que nous avons nous-mêmes lancée. Je ne vais donc pas dire aujourd'hui que je suis contre, j'y suis même très favorable. Ce contrôle par la Ville, ce dialogue avec les services de la Ville, nous le demandions tout simplement. Cela va, je l'espère, permettre de travailler dans de bonnes conditions, de faire converger les Caisses des écoles, que ce soit sur le plan des statuts des personnels, sur le plan de ce que l'on sert aux enfants, sur le plan de la montée en puissance du bio, etc., je ne vais pas vous lister tous les items. Il va y avoir une plus grande égalité sur le plan parisien, tout en laissant tout de même une gestion délocalisée, décentralisée, dans chacun des arrondissements.

Jean Baptiste OLIVIER : J'avais quelques questions. Lorsque l'on avait réformé les tarifs, je me souvenais d'une large échelle, de 13 centimes à environ 5 euros, et là j'ai vu 6 et 7 euros. C'était donc pour savoir à qui étaient destinés ces tarifs qui sont très chers.

J'ai vu également qu'il y avait environ 10 % d'impayés. C'était donc pour savoir si justement la réforme des tarifs avait permis une réduction des impayés, et dans quelle mesure. Et puis également savoir si

vous aviez une estimation du coût du repas. Mais sinon, il n'y a évidemment pas d'opposition à cette subvention.

Annick OLIVIER : Je n'ai pas tous les éléments en tête, mais on les retrouve dans le rapport de gestion de la Caisse des écoles qui est sur le site de la Caisse des écoles. On a globalement le coût du repas qui doit être d'environ 12 €.

Pour les tarifs il y en a toujours 10, à ma connaissance. Ils sont assis sur le quotient familial. Il n'y a pas eu de vote nouveau de tarifs de la Caisse des écoles au Conseil de Paris où ils ont été votés. Les coefficients de référence de chacun des tarifs ont été votés au Conseil de Paris. Je peux rechercher plus précisément et vous les redonner, mais je sais que vous les trouvez dans le rapport de gestion de la Caisse des écoles, le dernier qui a été voté à l'assemblée générale au mois de juin dernier, puisqu'en général c'est là où s'est présenté. Je dirais que ce sont les coûts vraiment directs de la Caisse des écoles, ça ne comprend pas les coûts annexes, qui ne sont pas annexes en fait, de la restauration, c'est-à-dire tous les encadrements des enfants sur le midi, pour le dire rapidement, qui sont assumés directement par la Ville. Mais on est dans les fourchettes lorsque l'on regarde les comparatifs entre villes, on est dans une moyenne plutôt confortable, et notamment sur la part qui est dans l'assiette des enfants.

Les 10 % d'impayés c'est un beau résultat de la Caisse des écoles. Ce n'est pas directement lié aux tarifs, même si cela y concourt, mais c'est surtout à tout le travail de prévention que fait la Caisse des écoles. Lorsqu'une facture émise n'est pas payée en temps et en heure, il y a un premier contact avec la famille, des relances sont faites, et on essaye d'éviter d'avoir la spirale infernale : les factures qui s'accumulent, etc. Il y a également le travail, et je remercie ceux qui participent, parents d'élèves ou élus, à la Commission sociale qui se tient une fois par mois, où les assistantes sociales signalent les dossiers des familles qui ont du mal à payer. Le processus habituel c'est que l'on regarde la situation de la famille à l'instant T, parce que dans les commissions familiales il y a toujours un décalage d'un an mais il a pu y avoir des accidents de la vie. Ce qui permet éventuellement de regarder, en fonction de la nouvelle situation, si on ne peut pas proposer un autre tarif à la famille, inférieur, ce qui permet d'éviter une glissade et d'avoir des familles. C'est ce travail-là qui est fait par la Caisse des écoles. Je pense d'ailleurs que l'on peut en être collectivement fier parce que lorsque l'on a discuté avec la Ville sur les conventions, la Caisse des écoles du 13^{ème} là-dessus a plutôt servi de référence et de point-cible pour d'autres Caisses des écoles.

Francis COMBROUZE : Le prix du repas c'est 6,20 € dans notre bilan coût actuel, le coût moyen de production du repas.

M LE MAIRE : Il y a plusieurs choses dans les coûts, c'est pour cela qu'il faut faire attention aux comparaisons, comme l'a dit Annick Olivier. La Caisse des écoles n'a à sa charge que les personnels Caisses des écoles et évidemment le coût de ce qu'il y a dans l'assiette. En sus, il faut ajouter les bâtiments, les fluides et l'encadrement qui est une part importante. Il y a des personnels d'encadrement dans les réfectoires qui sont fournis par la Ville de Paris. Si l'on ajoute tout, on est à environ 12 €. Mais encore une fois, il faut comparer des choses comparables parce que les villes ne comptent pas toujours de la même façon. Elles comptent parfois tout, y compris l'amortissement des bâtiments dont nous n'avons pas parlé, ou la rénovation des bâtiments qui est là aussi, pour partie, portée directement par la Ville de Paris.

Pour ce qui concerne les impayés, je voulais saluer l'effort fait par la Caisse des écoles. Il y a plusieurs choses : il y a le fait d'évoluer sur les modes de paiement, avec le prélèvement automatique, le paiement par Internet, etc. Au début on pense que ce sont des économies de temps, mais c'est le contraire : diversifier les modes de paiement, c'est évidemment d'abord du temps supplémentaire. A la longue, oui, ce sont des économies avec la montée en puissance des prélèvements automatiques. La Caisse du 13^{ème} a été la première Caisse à s'engager dans cette diversification et aussi à faire effort très important en termes de relances. Vous réduisez vos impayés lorsque vous relancez vite et souvent. Si cet effort de

relance n'est pas fait, c'est là qu'il y a des impayés qui s'accumulent. C'est pour cela que nous avons de très bons taux d'impayés, si je puis dire, par rapport à ce que l'on peut constater sur l'ensemble parisien, même si c'est toujours trop.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, DASCO 166 : qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, elle est adoptée.

POUR : 30 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

M LE MAIRE : Nous allons passer rapidement aux communications. J'en profite pour dire qu'il y a un vœu qui vient d'être adopté par le CQ2 mais nous n'avons pas pu l'inscrire à l'ordre du jour parce que c'était hors délai. Il sera présenté au prochain conseil. Nous n'allons donc présenter que les délibérations inscrites au Conseil général. Nous ne voterons pas mais elles seront présentées au Conseil de Paris, c'est donc une présentation pour information.

COMMUNICATIONS

2017 DASCO 72-G : Caisse des Ecoles (13ème) - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaires et extrascolaires

2017 DASCO 88-G : Caisse des Ecoles (13ème) – Subvention 2018 (118 458 €) pour la restauration scolaire

M LE MAIRE : Je passe sur la DASCO 72-G puisqu'il s'agit du pendant départemental pour la Caisse des écoles, ainsi que la DASCO 88-G. Nous arrivons donc à la 95-G.

Annick OLIVIER : La DASCO 88-G c'est la subvention départementale au titre de la restauration scolaire pour le collège que la Caisse des écoles fournit, qui est George Sand. Cette subvention s'élève à 118 458 € qu'il faut ajouter dans les entrées de la Caisse des écoles du 13^{ème}

2017 DASCO 95-G : Divers collèges publics en cité scolaire - Contribution (238 362 €) du département aux services de restauration pour 2018

Annick OLIVIER : C'est une subvention d'équilibre pour deux collèges de l'arrondissement : Monet et Fauré. Cela vient compenser le delta entre les dépenses que le collège a engagées au titre de la restauration et les recettes qu'il a perçues. Monet recevra 12 073 €, et Fauré 21 399 €.

M LE MAIRE : Y a –t-il des demandes de prise de parole ? Nous allons passer à la communication sur les IIL.

Communication sur les IIL : présentation au conseil d'arrondissement de l'ensemble des travaux programmés pour chacune des deux enveloppes des investissements d'intérêt local, avant la séance budgétaire du Conseil de Paris

M LE MAIRE : Vous avez reçu la liste complète des travaux sur ODS.

Eric OFFREDO : Très rapidement, nous avons l'obligation, avant la présentation à la séance budgétaire du Conseil de Paris, de vous faire part des travaux programmés sur chacune des deux enveloppes des investissements d'intérêt local. Je vous rappelle ce que sont ces deux enveloppes : une enveloppe équipements de proximité et une enveloppe espace public, la première pour un montant de 3 019 387 €, inscrite au budget primitif 2018, et 1 093 000 € pour la seconde. Je vous épargne la liste de tous les projets inscrits au titre du BP 2018 puisque vous les avez, comme l'a dit le Maire, dans ODS.

M LE MAIRE : Cela permet d'être très transparent devant vous, pour que vous voyiez tous les investissements qui sont réalisés dans les équipements du 13^{ème} et sur la voie publique.
Pas de demande d'intervention ? Je passe à la DEVE 181.

2017 DEVE 181 : Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif au jardin partagé

Danièle SEIGNOT : Vous connaissez tous les jardins partagés, je ne vais pas ici prolonger inutilement cette séance pour vous en parler. Chaque année la Ville de Paris lance un appel à projets pour tous les jardins partagés, afin qu'ils puissent améliorer la communication ou les activités qu'ils souhaitent tenir. Cette fois-ci, une fois de plus la Ville de Paris va lancer un appel à projets pour un montant qui n'est pas énorme, qui ne sera malheureusement que de 15 000 € global sur tout Paris. Dans une prochaine délibération, vous aurez l'attribution des subventions respectives, et j'espère que les jardins partagés du 13^{ème} arrondissement auront répondu à ce projet, de telle sorte qu'ils puissent en bénéficier.

M LE MAIRE : Merci. Pas de demande d'intervention, nous arrivons donc à la dernière présentation, la DEVE 182.

2017 DEVE 182 : Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème « Protection et Développement de la Biodiversité »

Fabienne ROUMET : Il s'agit d'une communication sur le lancement d'un appel à projets en lien avec « Plus de nature en ville » du budget participatif. Très rapidement, je rappelle que la Ville est très fortement investie sur la protection et le développement de la biodiversité sur son territoire, pour des raisons qui rendent de très nombreux services, en particulier au niveau des îlots de chaleur, de la purification de l'air, de la gestion des flux d'eau, etc.

Dans cette optique-là, la Ville est en train de renouveler et de finaliser son plan biodiversité, il y aura donc un nouvel appel à projets qui sera lancé en 2018. Les associations qui souhaiteront répondre à cet appel pourront le faire jusqu'à la fin mars 2018 en déposant leurs dossiers via le site « paris.fr ». Une fois les demandes étudiées, l'attribution des subventions se fera par vote.

Les dépenses correspondant à ces subventions seront imputées sur le budget de fonctionnement 2018, pour un montant prévisionnel de 20 000 €, au titre des subventions en fonctionnement et sur l'AP 5037 du budget participatif 2016 qui correspond à la rubrique « Plus de nature en ville », pour un montant prévisionnel de 50 000 € au titre des subventions en investissement.

M LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas de demande d'intervention ?
Nous sommes arrivés à l'épuisement de notre ordre du jour. La séance est levée.